

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.399.1996.TREATIES-5 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPEEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)
FAIT A GENEVE LE 30 SEPTEMBRE 1957

PROPOSITION DE CORRECTIONS DES AMENDEMENTS
AUX ANNEXES A ET B REMANIEES DE L'ACCORD

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant aux notifications dépositaires C.N.223.1996.TREATIES-2 du 1er juillet 1996 et C.N.317.1996.TREATIES-4 du 22 octobre 1996 à l'égard de la proposition d'amendements par le Portugal concernant les Annexes A et B remaniées, communique :

Il sera rappelé que les amendements susmentionnés sont réputés acceptés et qu'ils entreront en vigueur le 1er janvier 1997.

Il est maintenant apparu que les textes anglais et français de ces propositions d'amendements tels qu'adoptés par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses à ses cinquante-quatrième, cinquante-cinquième, cinquante-sixième, cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions, doc.: TRANS/WP.15/139 (Corr. 1 et Corr. 2) contiennent certaines erreurs.

..... On trouvera en annexe les textes des propositions de rectifications.

Le Secrétaire général se propose, sauf objection de la part des Parties intéressées, d'effectuer dans les textes anglais et français des amendements aux Annexes A et B, les corrections nécessaires.

Conformément à la pratique établie, toute objection doit être communiquée au Secrétaire général dans les 90 jours à compter de la date de la présente notification, soit jusqu'au 30 mars 1997, au plus tard.

Le 30 décembre 1996

SJ

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

C.N.399.1996.TREATIES-5 (Annex/Annexe)

Corrections au document TRANS/WP.15/139

Chaque fois que le cas se présente, biffer "de l'ONU" après "numéro d'identification".

page 4		Ajouter:
	"2002 (8)(b)	Dans la note de bas de page 5/ du tableau, remplacer '(voir Appendice A.3)' par '(voir marginaux 2400 et 2430)'.
	2002 (14)	Dans le Nota, remplacer: 'ou 9, 1° à 8°, 13° et 14°' par 'ou 9, 1° à 8°, 13°, 14°, 20°, 21° et 31° à 36°'; La section G devient section C; Les marginaux 3390 à 3396 deviennent marginaux 3320 à 3326. La note de bas de page 8/ devient 9/ et remplacer '3396' par '3326'."
page 11	2101	Dans les têtes des colonnes 4 et 5 remplacer "2103 (6)" et "2103 (7)" par "2103 (3)" et "2103 (4)"
page 12	2101, 4°	No. 0028, remplacer "EP31" par "EP13" dans la colonne 4.
page 16		Pour la rubrique 0393, biffer "coulé" dans le nom.
page 29	26°	Dans le Nota, pour la rubrique 0343, remplacer la référence à "24°a)" par une référence à "24°b)".
page 31	2103 (3)	Dans le Nota 5, après "et formées d'un axe central et", insérer ", le cas échéant," avant "de parois latérales".
pages 42/43	2103 (3)	Tableau 2: Méthodes EP16 et EP17: Biffer le texte " <u>268</u> : pour les Nos 0331 et 0332" dans les conditions particulières d'emballage.
page 61	2105 (2)	Dans le 2ème alinéa, biffer : "et des objets du 49".
page 75	2201 5	Lire : "5 <u>Générateurs d'aérosols et cartouches</u> "
page 83	2207 (4)	Remplacer "tous les gaz énumérés sous (2)" par "tous les gaz énumérés sous (3)".
page 91	2215 (3) (b)	Remplacer "organigramme" par "organisme".
page 110	2250	Pour le numéro d'identification 3057 (chiffre 2°TC), dans la colonne remplissage remplacer "1,15" par "1,17".

Dans le tableau, dernière colonne, remplacer "e, k, l" - pour le 3308, 2TC par "n" et remplacer "k" pour le 3083, 2TO par "e, k, l".

- page 117 2307(1) Ajouter:
"A la fin du texte entre parenthèses dans le NOTA, remplacer '3560' par '3561'."
- page 119 2401 21a)1. Souligner "humidifié" dans la désignation du 3317.
- page 121 22a) NOTA 1, lire à la fin de la première phrase : "(Voir marginal 2101,4 et 26)".
- page 122 47°b) Souligner le nom de la matière dans le tableau.
- page 123 2401a Ajouter à la fin de la phrase introductive "Ne sont pas soumises...et dans l'annexe B" le texte: "à l'exception de celles prévues au paragraphe (3) ci-dessous".
- page 137 2511 (1) Au lieu de "2511 (1)", lire "2511 (5)".
- page 138 2550 (3) Remplacer "20.4.3 g)" par "20.4.3 a)"
- 2550 (18) Dans le dernier alinéa relatif au NOTA, remplacer "3103" par "3105".
- page 141 2551 6 b) Remplacer "Peroxyde de dibenzoyle 12/" par "Peroxyde de dibenzoyle 13/".

Remplacer " 5 de diluant du type A" par
" 5 de diluant du type A", pour le Dihydroperoxyde de diisopropylbenzène.
- page 143 11b) Première modification : lire : "Remplacer Peroxybutyrate de tert-butyle ..." (reste de la modification inchangé).

 13b) Lire les 2ème et 3ème modifications comme suit :

"Remplacer Peroxydicarbonate de bis-(sec-butyle) 53-100 par Peroxydicarbonate de bis-(sec-butyle) > 52-100.

Remplacer Peroxydicarbonate d'éthyl-2 hexyle 78-100 par Peroxydicarbonate d'éthyl-2 hexyle > 77-100."
- page 144 15b) Remplacer "Tr - 0 C" par "Tr - 10 C" pour le Peroxynéoheptanoate de cumyle.
- page 147 2553 (2) Supprimer le dernier paragraphe qui suit la note 4/ relative au Tableau 2.

 2554 Remplacer "20.4.3 a) et b)" par "20.4.3 b) et c)"
- page 148 2555 (2) Première ligne, biffer : "seulement".
- page 149 2561 (5) Ajouter "(g)" après "20.4.2".

- page 153 2601 20a) Souligner "2477 isothiocyanate de méthyle".
- page 163 Insérer, entre 2612 (3) et (5):
 "(4) Remplacer '71° à 73°' par '72'".
- page 167 2801 9 NOTA : Dans la modification, biffer "63 c), 64 c) ou".
- page 179 Insérer:
 "3102 (1) Remplacer '24 a)' par '24 b)'.
 3170 Dans le nota à la définition de 'inflammateurs' biffer le mot 'instantanée'".
- page 186 3558 (5) f) Dans le texte entre crochets, insérer "2806 (1)".
- page 217 61 118 Lire la modification comme suit :
 "Remplacer 'déchets solides' par 'matières solides, y compris les mélangés (tels que préparations et déchets)'."
- page 217 Insérer:
 "62 385(1)a) Dans la première ligne, au lieu de 'dans les cas prévus au marginal 10 385 (1) d)', lire 'en cas de bris ou de détérioration des emballages ou des matières dangereuses transportées, notamment lorsque ces matières se sont répandues sur la route'.
- page 220 91 415 (1) Remplacer "12 c) ou 13 b)" par "ou 12 c)".
 Insérer:
 "91 385 (3)a) Dans la première ligne, au lieu de 'dans les cas prévus au marginal 10 385 (1) d)', lire 'en cas de bris ou de détérioration des emballages ou des matières dangereuses transportées, notamment lorsque ces matières se sont répandues sur la route' ".
- page 277 Appendice B.1b
 Lire la désignation du 1972 (3°F) comme suit :
 "1972 MÉTHANE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ ou GAZ NATUREL LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ à haute teneur en méthane".
- page 297 250 000 (3) Tableau III
 Dernière colonne, remplacer "17 a)" par "67 a)" pour la rubrique 1809, et "9 a)" par "20 a)" pour la rubrique 2477.

page 300 250 000 A.3.8 Pour 3258 remplacer "20°" par "21°" dans la colonne (e).

page 312 250 000 (3), Tableau III, insérer :

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)
1081	Tétrafluoréthylène stabilisé	239	3	2, 2.F